

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **26 septembre à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC – J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSEOIS – M. GROSSO - JF. MARY - JC. ARAGON – M. PEREZ - J. HURTADO – B. DANIS – A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS – S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN – C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ – P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : N. SEDKI par M. ROUVIER – S. BERBEZIER par J. LAFAGE - W. BIGNON par L. FABRE

9. Validation de l'Agenda 21

La **Ville de Marseillan** s'engage depuis plusieurs années pour un développement plus durable. Afin de concrétiser son action la commune s'est lancée en 2014 dans **l'élaboration d'un Agenda 21**.

L'objectif est de tendre vers un équilibre entre les 3 piliers du développement durable : l'économie locale, le bien-être social et l'environnement. Les finalités des projets de développement durable sont :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les défis Agenda 21 de Marseillan :

5 enjeux sont ressortis après l'analyse des 13 thématiques du diagnostic partagé. Ces défis ont permis la mise en place d'ateliers publics et d'outils d'expressions auprès des différents acteurs du territoire. Ces moments de concertation ont donné les pistes d'actions et les priorités d'actions selon les citoyens.

Par la suite, les pistes d'actions liées au tourisme durable ont été fusionnées avec celles des défis économie, mobilité et patrimoine naturel. Ceci a laissé place à un défi Jeunesse et à la création d'un Agenda 21 des Jeunes.

Une mobilisation tout au long de la démarche :

La construction s'est faite à travers différents temps de concertation et de mobilisation autour du projet. Il a été décidé de varier ces moments d'information et de concertation, afin d'aller à la rencontre des différents publics et réaliser une véritable construction collective du projet :

- Des articles, une page internet, un Facebook, une brochure, ...
- Des ateliers thématiques
- Des comités de pilotage, comités techniques (jeunesse), réunions de présentation, ...
- Des stands d'information et d'expression
- Des animations, défis, journées de mobilisation, ...

C'est donc l'aboutissement de ce travail qui est soumis à délibération aujourd'hui. Cette adoption marque une étape importante dans cette démarche de développement durable car nous entrons en phase de concrétisation du projet.

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver le plan d'actions inscrit dans le projet Agenda 21 externe de Marseillan en annexe de la présente délibération

D'autoriser M. le Maire à accomplir toutes les formalités et actes nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 21 et à solliciter toutes aides financières se rapportant à cette démarche.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À LA MAJORITE
(1 abstention)

Approuve le plan d'actions inscrit dans le projet Agenda 21 externe de Marseillan en annexe de la présente délibération

Autorise M. le Maire à accomplir toutes les formalités et actes nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 21 et à solliciter toutes aides financières se rapportant à cette démarche.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL


